

Le Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA) est un programme fédéral permanent d'immigration qui vise à aider les employeurs à répondre aux besoins du marché du travail régional. Les employeurs utilisant le PICA doivent d'abord devenir des employeurs désignés, puis obtenir l'appui de leurs postes de la part de la province où les candidats travailleront. Les candidats peuvent seulement demander leur résidence permanente (et une autorisation d'emploi, au besoin) après l'obtention d'un appui.

Le PICA s'appuie sur le succès du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Même si la plupart des éléments du programme pilote subsistent au sein du programme permanent, les lignes qui suivent mettent en relief plusieurs changements clés. Veuillez consulter le [page Web du PICA de la Nouvelle-Écosse](#) pour obtenir des renseignements détaillés au sujet du programme.

Démarche

- Les demandes de désignation et d'appui doivent être soumises par le truchement d'un portail en ligne.
- La catégorie de demande d'appui est basée sur le niveau de compétence (CNP) de l'offre d'emploi.
- Les certificats d'appui provinciaux seront valides pour une période de 12 mois.
- Le délai normal de traitement des demandes de résidence permanente du gouvernement fédéral est une année (80 % des cas).

Employeur

Formation

- Tous les employeurs participant au PICA doivent suivre une formation de socialisation organisationnelle et, au besoin, une formation les munissant de compétence interculturelle pour que les demandes d'appui soient approuvées.

Établissement

- Les employeurs devraient soutenir la fourniture de services d'établissement dans la langue officielle de préférence de leurs candidats et, s'il s'agit du français, faciliter les liens avec les communautés francophones et les services d'aide à l'établissement francophones, lorsqu'ils existent.

Candidat

Langue

- Les candidats ayant reçu des offres d'emploi CNP 0, A ou B doivent posséder au minimum un Niveau de compétence linguistique canadien 5.

Études

- Les candidats ayant reçu des offres d'emploi CNP 0 ou A doivent posséder au minimum un titre de compétences d'un programme postsecondaire canadien d'une année ou l'équivalent, selon qu'en témoigne une évaluation des diplômes d'études.

Expérience professionnelle

- Les candidats ayant reçu une offre d'emploi CNP 0 doivent avoir accumulé une année d'expérience professionnelle au niveau CNP 0, A, B ou C au cours des cinq dernières années.
- Les candidats ayant reçu une offre d'emploi CNP A doivent avoir accumulé une année d'expérience professionnelle au niveau CNP A, B ou C au cours des cinq dernières années.
- Les candidats ayant reçu une offre d'emploi CNP B doivent avoir accumulé une année d'expérience professionnelle au niveau CNP B ou C au cours des cinq dernières années.
- Les candidats ayant reçu une offre d'emploi CNP C doivent avoir accumulé une année d'expérience professionnelle au niveau CNP C au cours des cinq dernières années.